



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale  
des Affaires Culturelles**

Rennes, le 4 mars 2022

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par  
Anne-Marie FOURTEAU  
Poste : 02 99 84.59.00  
anne-marie.fourteau@culture.gouv.fr  
Réf. : 2022/AMF/VC/104

Mme et M. COUCHÉ  
Marie-Françoise et Jean-Paul

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande volontaire de diagnostic archéologique préalable au projet d'aménagement du manoir de la Cour de Launay et de ses abords situé aux FOUGERÊTS (56).

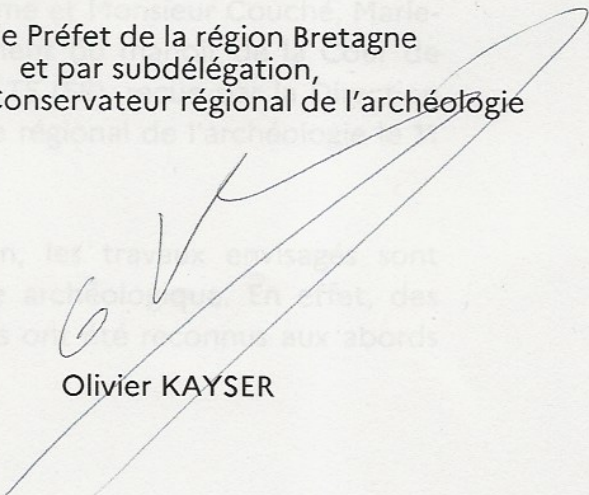
J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté n° 2022-091 portant prescription de diagnostic archéologique.

Conformément aux dispositions du code du patrimoine en matière d'archéologie préventive, cette prescription est également notifiée aux organismes habilités à réaliser ce diagnostic, c'est-à-dire le service de l'archéologie du département du Morbihan et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) - Direction interrégionale Grand Ouest - 37 rue du Bignon - CS 67737 - 35577 Cesson-Sévigné cedex. Si le Département du Morbihan en fait la demande dans un délai de quatorze jours, son service archéologique sera chargé de l'opération. Dans le cas contraire, elle sera confiée à l'Inrap.

La décision ci-jointe peut être contestée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente lettre.

Madame Anne-Marie FOURTEAU, en charge de ce dossier au Service régional de l'archéologie demeure à votre disposition afin de vous fournir tous les renseignements que vous jugerez utiles. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

  
Olivier KAYSER



Direction Régionale  
des Affaires Culturelles

14 mars 2022

Mme et M. COUCH  
Marie-Françoise et Jean-Paul  
151 rue du Presbytère  
59670 OCHTEZEE

Monsieur,

Vous avez déposé une demande volontaire de diagnostic archéologique préalable  
à un projet d'aménagement du terrain de la Cour de Lestay et de ses dépendances  
situées sur le territoire communal de OCHTEZEE (59670).

Le dossier a été traité par le Service Régional de l'Archéologie (SRA) de la Région  
Wallonne. Le dossier a été classé en "zone archéologique".

Le Service Régional de l'Archéologie (SRA) de la Région Wallonne a  
évalué votre demande et vous a adressé une réponse par lettre.

Le dossier est maintenant à votre disposition, ainsi que les documents  
qui vous jugerez utiles. Je suis prié d'agréer, Monsieur/Madame,  
l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la Région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'Archéologie

Olivier KAYSER